

Comité Technique Local du 21 janvier 2014 Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

C'est toujours sous fond d'austérité que nous sommes réunis.

Nous nous risquons à plagier le Président de la République, en utilisant, non pas des tournures de style que l'on pourrait retrouver dans des romans de série B ou autre vaudeville, mais cette figure de style qu'est l'anaphore.

Austérité en matière de politique gouvernementale.

La conférence de presse de François Hollande confirme l'inflexion donnée par les vœux présidentiels. **Le Président assume le choix d'une politique libérale.**

Ce faisant, il tourne le dos aux salariés. En avouant la sous-estimation de la gravité de la situation de la France, il avoue du même coup l'échec et l'inefficacité des politiques mises en œuvre depuis son élection. Ce sont ces politiques qu'il entend cependant poursuivre et amplifier au service des entreprises. Il installe un observatoire des contreparties sans en préciser le périmètre, la composition et les critères. Il distribue donc d'abord l'argent au patronat et confie à d'autres et dans un horizon incertain, le soin d'en fixer la conditionnalité. C'est ce qu'il appelle le pacte de responsabilité.

En écho au patronat, le Président décrète que pour plus d'embauches, il faut à la fois réduire « les charges » (nous parlerons plutôt de cotisations) des entreprises et leurs contraintes. Il engage donc une nouvelle étape de cadeaux au patronat et pour la première fois il exonère les entreprises des règles qui organisent notre vivre ensemble. Il se propose de réduire les normes qui fixent les exigences de la société vis-à-vis des entreprises. Et il confie la conduite du conseil de simplification à un parlementaire et une fois de plus à un patron!

Il annonce formellement la fin du financement de la politique familiale par les entreprises. **La CGT dénonce et s'oppose à ce nouveau désengagement des entreprises de la solidarité nationale.** C'est la mort programmée de la Sécurité Sociale.

Son crédo, la réduction des charges pour améliorer les marges des entreprises, nous mène droit dans le mur. Rien ne garantit que l'augmentation des marges des entreprises conduise à la hausse de l'investissement et de l'emploi. En effet, depuis 30 ans l'augmentation des marges des entreprises a servi essentiellement à nourrir la rémunération des actionnaires au détriment de l'investissement et de la rémunération du travail.

En 30 ans le nombre de jours travaillés par salarié pour rémunérer les actionnaires est passé de 11 jours à 45 jours.

Pour compenser ces nouveaux cadeaux, sa solution est la diminution drastique et systématique des dépenses publiques et sociales. Le Président entend modifier de façon structurelle le rapport



Toulouse, le 21 janvier 2014

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

qu'entretiennent les français à leurs services publics. Contrairement à ce qu'il prétend c'est notre modèle social qu'il remet en cause; et il installe un outil de coordination de ses réformes structurelles, le Medef !

Ces annonces renforcent le besoin d'intervention des salariés, d'abord le 6 février, à l'appel de la CGT pour défendre leurs revendications en matière d'emploi, de salaires, et de protection sociale ; le 20 mars à l'appel des organisations syndicales de la DGFIP; mais également le 4 avril pour promouvoir le plan d'investissement européen proposé par la CES et le décliner en France.

Austérité en matière de dialogue social.

Nous entamons cette semaine un marathon des CTL pour solder « les affaires » avant les changements à venir à la tête de la DRFIP de Haute-Garonne. **Encore une fois, nous ne pouvons que constater que le dialogue social est bafoué tant au niveau national que local !**

La mise en place d'une cellule départementale de suivi des procédures collectives est à l'ordre du jour de ce CTL. La Direction Générale valide seule cette nouvelle cellule par voie d'instruction en se gargarisant des sempiternelles expérimentations.

Dans le département, la Direction dissocie le PLF 2014 de la mise en place de la cellule. Nous siégeons donc aujourd'hui alors que les emplois dédiés aux nouvelles missions du PRS sont déjà décidés.

Toujours sur le dialogue social, nous constatons que **la DRFIP ne respecte pas elle-même le règlement intérieur qu'elle a imposé aux organisations syndicales.** Lors du dernier CTL (le 13 décembre), l'ensemble des organisations syndicales a voté unanimement contre l'extension des téléprocédures dans les SIE. Résultat : la DRFIP convoque un CTL plus de huit jours après ce vote pour un CTL qui se tiendra plus d'un mois après ...

Austérité en matière d'emplois.

Sans engager les débats du CTL Emplois, **nous dénonçons une nouvelle fois la politique de suppression d'emplois développée par la DGFIP.**

Bien qu'au cours du rassemblement des personnels le 9 janvier dernier, les représentants de la DRFIP ont mentionné leur courroux (coucou comme dirait Pierre Desproges) devant les suppressions d'emplois, **force est de constater que c'est le petit doigt sur la couture du pantalon que vous appliquez les réformes les unes après les autres sans sourciller.**

Austérité en matière de conditions de vie au travail.

Pour autant vous vous dispensez des obligations de résultats sur l'amélioration des conditions de vie au travail. Quand allez-vous vraiment prendre à bras le corps cette question ?

Les travaux actuels de la Cité Administrative témoignent de la légèreté de la prise en charge dont font preuve la Direction et l'encadrement. **Oui, il a fallu l'intervention des représentants CGT pour que la DRFIP agisse !** Nous notons tout de même la prise en compte de certains points comme la possibilité de l'installation provisoire dans des locaux vacants, l'aménagement du temps de travail, l'aménagement de l'accueil téléphonique, si besoin la fermeture de l'accueil au public.

Cependant, qu'en est-il des formations potentielles au RDC du bâtiment D de la Cité Administrative, de l'intervention de l'ESI pour les réinstallations de collègues ?

Nous ne pouvons accepter en l'état la réponse de la Direction Départementale des Territoires (maîtrise d'œuvre du chantier) qui réfute le besoin d'analyse de présence d'amiante avant travaux. **C'est une position inacceptable !**

Sur le dossier du jour proprement dit (**la mise en place des procédures collectives**), nous interviendrons entre autre :

⇒ **sur l'emploi** : la DRFIP 31 fait le choix de 4 transferts d'emplois (1A+ et 3B). Comment ces emplois ont-ils été calibrés ? La DG évoque un ratio de 200 dossiers par agent, mais la DRFIP 31 se distingue, encore et toujours, avec un ratio de 250 dossiers par agent.

⇒ **sur les missions** : les relations entre SIE, trésoreries mixtes et PRS restent peu claires dans certains domaines.

⇒ **sur l'immobilier** : il nous semble légitime de voir la question immobilière en même temps que la présentation de ce nouveau service. A moins que vous ne considériez l'installation matérielle des personnels comme subalterne.

